

*Hugo Sigouin-Plasse
Conseiller juridique senior
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3767
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : hsigouin-plasse@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Le 13 février 2015

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria - bureau 2.55
Montréal QC H4Z 1A2

**Objet : Demande relative à des projets d'investissement visant
l'amélioration et le renforcement des réseaux de transmission de
l'Estrie et du Saguenay
Notre dossier : 312-00720
Dossier Régie : R-3919-2015**

Chère consœur,

La présente fait suite aux dépôts des demandes d'intervention et des budgets de participation déposés par l'ACIG et SÉ-AQLPA dans le dossier mentionné en titre.

Gaz Métro souligne que les budgets de participation des intervenants, supérieurs à 30 000\$, lui paraissent, *a priori*, élevés.

Afin de justifier un tel budget de participation, l'ACIG indique :

« Pour les fins du présent budget, l'ACIG a tenu arbitrairement pour acquis que l'audience sera d'une durée de cinq jours, incluant l'argumentation. Le budget proposé pour les étapes antérieures à l'audience a été établi sur la même base »

La Régie n'a pas encore statué sur le cadre procédural du présent dossier, notamment quant à la nécessité, ou non, de tenir une audience orale et, le

cas échéant, sur la durée de celle-ci. Dans les circonstances, il est difficile pour Gaz Métro de commenter davantage le budget de l'ACIG. Gaz Métro note d'ailleurs que, dans sa demande d'intervention, l'ACIG réserve son droit d'amender son budget de participation suivant la décision procédurale que rendra la Régie. Gaz Métro réserve donc ses commentaires et verra à les communiquer à la Régie, suivant la réception de la décision procédurale et de l'éventuel amendement de l'ACIG.

Quant au budget de participation de SÉ-AQLPA, celui-ci repose notamment sur une importante quantité de travail (99 heures) répartie entre trois analystes, comparativement aux 79 heures de travail envisagées par l'analyste de l'ACIG, lequel prend pour acquis une audience de 5 jours. Gaz Métro ignore comment les trois analystes entendent se répartir la charge de travail à l'égard des sujets annoncés dans la demande d'intervention de SÉ-AQLPA, mais elle croit qu'un dédoublement de travail s'opèrera inévitablement entre eux. Gaz Métro réserve donc ses commentaires pour l'étape de la demande de remboursement de frais.

Nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

(s) Hugo Sigouin-Plasse

Hugo Sigouin-Plasse
HSP/mb